

## **1996 - 1997**

# **CRC devient SUD-CRC au congrès de juin 1997**

Ce congrès constitue un tournant : véritable premier congrès d'orientation d'une fédération ayant une réelle envergure nationale ; modifications statutaires portant sur le sigle et l'adhésion au « Groupe des Dix » ; mobilisation sans précédent des équipes pour congrès fédérale, avec 110 délégués mandatés par 29 syndicats, et de nombreux invités.

Le mouvement de novembre / décembre 1995 a fait émergé le sigle « SUD ». Des syndicats SUD se sont créés dans différents secteurs professionnels, en particulier chez les cheminots, mais aussi dans le secteur sanitaire et social.

Pour éviter un éparpillement syndical supplémentaire dans le secteur, il était important que les syndicats du champ sanitaire et social (quel que soit leur sigle : CRC ou SUD) se retrouvent dans la même fédération. Des discussions ont donc été engagées avec la Fédération CRC et les cinq syndicats SUD Santé ou Social ou Santé-Sociaux nés des luttes de 95, en vue d'une affiliation ou d'une fusion. Ainsi, au moment du congrès de juin, la Fédération regroupe des syndicats CRC, des Syndicats SUD et des syndicats SUD-CRC. D'autre part, le sigle « SUD » beaucoup plus connu que le sigle « CRC » est devenu le symbole d'un syndicalisme différent et porteur de valeurs partagées par le CRC. La modification du sigle comportait donc un enjeu fédérateur et permettait d'envisager un plus grand développement.

Les deux précédents congrès (89 et 93) avaient surtout eu pour objectif de définir des règles collectives de fonctionnement et des priorités revendicatives. Celui-ci a ouvert le débat de fond sur la question de la protection sociale et de la politique de Santé.

Le mouvement de 1995 a fait surgir la nécessité d'une force interprofessionnelle capable de proposer et d'impulser des actions qui obligent les confédérations à aller de l'avant. Le Groupe des dix peut jouer ce rôle. C'est le sens de l'adhésion de SUD-CRC.

### **Élections 1996**

Les élections de 89 et de 92 étaient le reflet du bouleversement syndical conséquent aux mouvements de 88, ces scrutins montrent un tournant dans la situation. Une nouvelle période s'est annoncée avec le mouvement contre le Plan JUPPÉ.

### **Janvier 1996 : CNRACL**

L'augmentation du taux de participation (+ 0,5) chez les actifs est à mettre en relation avec la place de la question de la retraite dans les mobilisations de novembre et décembre 95. C'est la CGT qui sort gagnante de ce scrutin, elle capitalise ainsi la place qu'elle a prise dans cette lutte.

Le CRC a présenté une liste commune avec la FSICT (futur SUD Territorial) qui obtient 2,66 % des voix chez les actifs sur les deux fonctions publiques (4,02 % dans les hôpitaux, soit + 0,48 %). La surprise vient du vote des retraités où le CRC présentait une liste pour la première fois qui obtient 3,23 % des voix.

### **Novembre 1996 : CAP - CTE**

Avec 3,67 % des voix, le CRC se situe en 5ème position, très près de la CFTC et devant la FNA et obtient 5 mises à disposition nationales. Mais l'impossibilité de remplir les critères imposés en 1992 pour siéger au Conseil supérieur de la Fonction publique hospitalière, ne permet pas à CRC d'imposer sa représentativité nationale.

#### **Témoignage de SUD-CRC de Loir et cher**

Off. Synd. : Après le mouvement de 1988, vous avez construit un syndicat « Coordination Nationale Infirmière » (CNI) sur votre établissement, l'hôpital de Vendôme. Puis en 1996, vous décidez de vous affilier à SUD-CRC. Pouvez-vous expliquer ce qui vous a amené à ce cheminement ? Quels sont les événements qui vous ont amené à faire ces choix ? Pourquoi SUD-CRC plutôt qu'un autre syndicat

SUD-CRC 41 : Suite aux grèves infirmières de 88, nous avons créé la Coordination Nationale Infirmière (CNI). Il y avait un vide à l'intérieur de l'hôpital puisqu'il ne restait plus qu'un seul syndicat. Donc nous avons construit la CNI parce que c'est l'organisation qu'on a le plus vu à ce moment là, en tout les cas qui était là. A un moment la direction a voulu nous enlever notre demie heure de repas, nous obliger à prendre notre 40ème heure à la semaine, etc. Donc nous avons eu une action qui s'adressait à tout le personnel de l'hôpital. Et le statut de la CNI nous a rendu mal à l'aise par rapport à cela. Nous avons fait connaissance avec le CRC, notamment dans la défense du diplôme des infirmiers psy, pour l'obtention du DEI, nous l'avons donc contacté. Ils se sont déplacés, ils nous ont fait connaître leur fédération. Nous avons changé nos statuts et adhéré à SUD-CRC.

OFFENSIVE SYNDICALE (Numéro spécial de décembre 1999)  
**Bulletin de la Fédération National SUD-CRC**